



52 terrains sont prêts!

Très beau développement résidentiel

52 terrains sont prêts à la construction résidentielle. Ces terrains sont desservis par l'aqueduc et l'égoût. L'asphaltage sera fait à l'automne 2006 (inclus dans le contrat de l'entrepreneur qui a réalisé les infrastructures).

Pour toutes informations, veuillez communiquer au numéro de téléphone suivant : 387-2037. Prendre rendez-vous avec Monsieur Steve Proteau, inspecteur en bâtiments.

Afin de mousser l'établissement de nouvelles familles dans la région, la municipalité de Scott annonce, après 2 ans de travail, l'ouverture d'un nouveau développement résidentiel près du rang St-Étienne.

Dès le 23 janvier, 52 terrains seront ouverts à la vente et seront prêts à la construction à la mi-février. « Il y avait vraiment un manque, la ville a épuisé tous ses terrains vacants » a confirmé madame Nicole Thibodeau, directrice générale de Scott.

La première phase du développement, évaluée à 1 700 000\$, comprend le prolongement du service d'aqueduc, l'égoût et l'asphaltage. L'aménagement d'un parc et la conservation de boisés ajouteront un cachet au nouveau quartier. Il faut souligner qu'aucune taxe de secteur ne sera ajoutée aux résidents.

Mélina Jacques, rédactrice Beauce Week-End



DATES À RETENIR!

| FÉVRIER | | | | | | |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | | | | |

| MARS | | | | | | |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

- Les bureaux municipaux sont fermés
- Assemblée du Conseil municipal
- Cueillette des ordures ménagères
- Cueillette sélective recyclage
- Ouverture de la bibliothèque 19 h à 20 h 30
- Les bambineries

À LIRE CE MOIS-CI

- 52 terrains sont prêts!
-
- Votre conseil... en bref
-
- Heures des séances du conseil municipal
-
- Avis aux propriétaires et locataires
-
- Recensement des chiens
-
- Communiqué
-
- Horaire de patinage
-
- Des nouvelles de l'école l'Accueil
-
- Demande de soumission
-
- Cercles des Fermières de Scott

VOTRE CONSEIL... EN BREF

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Ajournement du 21 décembre 2005

- 1- Dépôt et acceptation du budget pour l'année 2006 (tel que distribué à toutes les adresses de la Municipalité).
- 2- Règlement numéro 178 (taux de taxation pour l'année 2006).
- 3- Résolu unanimement l'acceptation des salaires des employés municipaux tel que négociés lors de la préparation du budget.
- 4- Avis de motion ayant pour objet l'intervention du Service de Sécurité Incendie lors d'un accident routier incluant l'implication d'un véhicule appartenant à une personne qui n'habite pas sur le territoire de la Municipalité.
- 5- Monsieur Yvan Leblond, maire, dépose la reddition de comptes des indicateurs de gestion municipaux.
- 6- Acceptation de la soumission de Simon Tremblay au montant de 3 500,00 \$ pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2005-2006.

Séance régulière du 03 janvier 2006

- 1- Règlement numéro 177
Modification à l'article 1 du règlement numéro 105 concernant l'heure des séances du conseil municipal. Les séances du conseil de la Municipalité ont lieu à 19 h au bureau municipal situé au 1070, route Kennedy (1, 8^{ème} Rue).
- 2- Règlement numéro 180
Règlement ayant pour objet l'intervention du Service de Sécurité Incendie lors d'un accident routier incluant l'implication d'un véhicule appartenant à une personne qui n'habite pas sur le territoire de la Municipalité.
- 3- Résolution de la demande d'autorisation de droit de passage du Club VTT Beauce-Nord en longeant la rue Drouin à partir du passage à niveau jusqu'à la limite de son territoire en allant en direction du Lac Marcoux.
- 4- Le conseil désigne Ghislain Jacques, inspecteur municipal pour tenter de régler les mécontentements visés à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales.
- 5- Résolu la participation de la Municipalité de Scott au service de transport adapté pour l'année 2006. Que l'adoption de la tarification exigée aux usagers sera de :
2,00 \$ pour un déplacement local.

2,00 + 0,10 \$ / km arrondi au 0,25 \$ près pour un déplacement inter-municipal.

2,00 \$ + 0,25 \$ / km pour un déplacement hors des MRC Robert-Cliche et MRC de la Nouvelle-Beauce.

2,00 \$ pour un déplacement vers le local du CRDI à St-Joseph ou celui du CRDI à Ste-Marie.

Le montant de la contribution financière de notre Municipalité sera de 1,55 \$ per capita selon le recensement de la population 2001 fait par Statistiques Canada.

- 6- Modification à la résolution numéro 1833-11-05 du 80, rue Roy
Il est résolu unanimement que la Municipalité ne s'objecte pas à l'implantation sur son territoire d'un filtre à tourbe Écoflo avec désinfection par filtre à sable horizontal, ainsi que la solution de remplacement envisagée soit : un filtre à tourbe Écoflo avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV).

- 7- Le conseil de la Municipalité de Scott abroge les résolutions 1611-08-04 et 1706-03-05 et adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié, tel que rédigé en date du 18 janvier 2005.

- 8- Avis de motion est donné, visant à contrôler l'emplacement et l'implantation des roulottes, des véhicules motorisés et à l'aménagement des terrains de camping.

- 9- Dépôt du 1^{er} projet de règlement numéro 181 ayant pour objet le pouvoir d'adopter des dispositions à même le règlement de zonage concernant l'emplacement et l'implantation des roulottes et l'aménagement des terrains de camping.

- 10- Résolu de mandater Monsieur Roger Pigeon pour le recensement des chiens pour l'année 2006. Une seule soumission nous est parvenue.

- 11- Il est résolu que le prix de vente pour les terrains du Développement la Chaudière sera de 2,95 \$ / pi² à des fins résidentielles et à 3,05 \$ / pi² pour les terrains multifamiliaux (maximum 3 étages).

- 12- Nomination de Monsieur Raymond Bisson à titre de représentant du comité d'urbanisme de la Municipalité en remplacement de Monsieur Pierre Fortin.



HEURES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil de la Municipalité de Scott ont lieu tous les premiers lundis du mois à 19 h au bureau municipal (salle du conseil situé au 1, 8^{ème} Rue)

Lors des fêtes légales, les séances du conseil municipal sont reportées au lendemain ainsi qu'en juillet lors des vacances estivales, la séance doit être reportée au lundi suivant.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES

Vos bacs de recyclage et d'ordures ménagères **doivent être déposés sur la limite de votre propriété** et non sur le trottoir ou dans la rue lors des collectes.

Il est strictement défendu de jeter, pousser ou déposer de la neige ou de la glace sur le chemin public, sur le trottoir, dans la rue et dans les cours d'eau. Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement sur les nuisances numéro 106 commet une infraction dont l'amende minimale pour une première infraction est de 100,00 \$. L'amende maximale est de 1 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne physique et de 2 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne morale.

Recensement des chiens

Monsieur Roger Pigeon a été mandaté pour le recensement des chiens. Le renouvellement des licences s'effectuera dès les premières semaines de février.

Cours de Tai-chi

A compter du 9 février tous les jeudis de 20 h à 21 h 30 à la salle multifonctionnelle, pour infos :
387-4547 (Simone)

COMMUNIQUÉ

Pour faire suite à la session régulière du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce tenue le 20 décembre 2005, voici un résumé de certains dossiers traités.

Reconnaissance des initiatives locales en matière de prévention de l'alcool au volant

Le conseil de la MRC a procédé à la remise de certificat de reconnaissance aux personnes responsables de la mise en place d'un service de raccompagnement en matière de prévention de l'alcool au volant lors d'organisations de fêtes et de festivités dans nos municipalités en 2005. Cette activité de reconnaissance a été soulignée conjointement par les représentants de la Table de concertation Beauce-Etchemin pour la prévention de l'alcool au volant, la Sûreté du Québec, le CLSC du Grand-Littoral (secteur Nouvelle-Beauce) et la MRC.

Transport adapté – Démarche d'intention d'acquiescer compétence par la MRC

Le conseil de la MRC a adopté une résolution d'intention pour acquiescer compétence en matière de transport de personnes en vertu des dispositions du Code municipal et demande l'accord des municipalités locales pour cette responsabilité. Cette démarche ne change pas le mandat de Transport RCNB qui assure depuis quelques années le service de transport de personnes (soit adapté et intégré) pour le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce et de la MRC Robert-Cliche. Également, le conseil a entériné la modification de la tarification proposée par le conseil d'administration de Transport RCNB pour les usagers lors de déplacement hors territoire des MRC.

Remerciements à M. Claude Drouin, député fédéral de Beauce

Le conseil a adressé des remerciements à M. Claude Drouin pour son dévouement et sa contribution au développement de nos communautés ainsi que sa collaboration manifestée durant ces mandats à titre de député fédéral de Beauce.

Remerciements au président sortant du comité de vigilance du Centre de récupération et de gestion des déchets

Le conseil a remercié M. Victor Boutin pour son implication au sein du comité de vigilance du Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD) à titre de président. Ce comité a pour mandat de veiller à ce que l'exploitation, la fermeture et la gestion postfermeture du CRGD situé à Frampton, soient conformes aux lois en vigueur.

Autorisation de traverses pour les motoneiges et VTT

Le conseil de la MRC a autorisé l'aménagement de trois traverses pour les usagers de motoneiges et VTT du territoire de Sainte-Marie qui empièteront sur la voie cyclable. Ces traverses sont localisées aux endroits suivants : à l'arrière de la maison du Tourisme (901, boulevard Vachon Nord), au chemin d'accès de l'usine des puits de la ville de Sainte-Marie et à proximité de l'entreprise VSM Auto Service Inc. (1065, boulevard Vachon Nord).

Cours d'eau – Loi sur les Compétences municipales

Étant donné l'entrée en vigueur de cette loi au 1er janvier 2006, le conseil de la MRC a entrepris une procédure pour définir la répartition éventuelle des coûts lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau municipaux.

Modification au schéma d'aménagement et de développement – Assemblée publique d'information

Le conseil de la MRC tiendra par le biais de sa commission d'aménagement une assemblée publique d'information, mardi le 24 janvier 2006, à 19 h relativement au projet de modification du schéma d'aménagement et de développement. Cette assemblée aura lieu au siège social de la MRC.

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :

Richard Lehoux, préfet
Téléphone : 387-3444

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE L'ACCUEIL



INSCRIPTION

Passe-Partout 4 ans et
maternelle 5 ans - 2006-2007

L'inscription à Passe-Partout 4 ans (enfants nés entre le 1^{er} oct. 2001 et le 30 sept. 2002) et à la maternelle 5 ans (enfants nés entre le 1^{er} oct. 2000 et le 30 sept. 2001) aura lieu à l'école l'Accueil, les **7, 9 et 10 février 2006** de 9 h 00 à 11 h 15 et de 13 h 00 à 15 h 30, au secrétariat (local 202).

L'original du certificat de naissance (grand format) émis par la Direction de l'État civil est obligatoire lors de l'inscription.

Pour plus d'informations : 387-2342

Demande de soumissions

La Municipalité demande des soumissions pour la **vente d'environ 35 cordes de bois coupé en 4 pieds.**

La majorité : trembles et bouleaux.

Les soumissions devront nous parvenir au plus tard le 6 février 2006 à 16 h. Vous pouvez nous poster votre soumission au 1070, route Kennedy ou nous la télécopier au numéro suivant :

387-1837



PATINAGE

Un anneau de glace a été fait
pour le patinage libre

Horaire de la patinoire et de l'anneau de glace

Du lundi au vendredi : 18 h à 21 h
Samedi et dimanche : 13 h à 16 h et de 19 h à 21 h

Lorsque la température le permet.

Cercle des Fermières de Scott

Mardi le 7 février 2006

Richesse d'aimer

Réunion à 13 h 30

Atelier :

Confection de foulards variés
et sur petit métier

L'investissement par versements, un excellent moyen de concrétiser vos rêves!

Grâce à l'investissement par versements périodiques, vous pourrez réaliser vos rêves. Voyez comment un placement de 200.00 \$ par mois fructifie rapidement! **Le temps c'est de l'argent!**

En optant pour cette formule :

- vous déterminez vous-même le montant et la fréquence de vos versements, que vous pouvez modifier en tout temps ;
- vous simplifiez le suivi de votre budget ;
- vous accumulez des sommes importantes sans grever votre budget ;
- vous tirez avantage des fluctuations des marchés.

| Période | 10 ans | 25 ans | 35 ans |
|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Montant investi | 24 000.00 \$ | 60 000.00 \$ | 84 000.00 \$ |
| Valeur finale | 34 617.00 \$ | 162 014.00 \$ | 360 211.00 \$ |
| Plus-value | + 10 617.00 \$ | + 102 014.00 \$ | + 276 211.00 \$ |

Cet exemple suppose un taux de rendement de 7 %.

Plus vous commencez tôt à investir, plus il sera facile d'accroître votre actif!

Consultez sans tarder votre conseiller.

 **Desjardins**
Caisse populaire
du Nord de la Beauce
Saint-Isidore : 418 882-5678
Scott : 418 387-5804

